

Service Incendie

L'Automne

Les arbustes à couvrir pour l'hiver, les feuilles tombées à ramasser, les accessoires estivaux à ranger après un bon nettoyage. Et voilà, nous serons prêts.

Entreposage

Il faut ranger les produits d'entretien de la piscine dans un endroit sûr, dans un cabanon, loin des autres produits qui y sont entreposés. Pour le barbecue il est suggéré de retirer la bombonne de propane et de la placer derrière le cabanon, en position debout et hors de portée des enfants. Le bidon d'essence sera placé, bouchon bien vissé, dans le cabanon, loin des produits destinés à l'entretien de la piscine. L'essence ne doit pas être entreposée sur les balcons, ni dans le sous-sol de la demeure.

Ramonage

Pour ce qui est du ramonage de cheminées, plusieurs compagnies d'assurances exigent que le ramonage de la cheminée soit effectué par des compagnies accréditées par L'APC (Association des professionnels du chauffage) et ayant la licence RBQ (Régie du bâtiment du Québec).

Rappel important

Le 5 Novembre nous changerons d'heure, donc n'oubliez pas "***Changez de pile***" et vérifiez vos détecteurs de fumée pour vous préparer à passer un hiver en toute tranquillité !

Pierre Le Blanc t.p.i, Service des Incendies, Notre-Dame de Stanbridge